

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2014-05 en date du 28/01/2014 concernant une étude diagnostic des réseaux et des charges entrant dans la station de traitement des eaux usées des Allois :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 28 Janvier 2014, à 20H30, suivant convocation en date du 23 Janvier 2014, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Aurore DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	0	12	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, PASQUET Christophe, DESROCHE Roger, COUSTY Gilles, DUCHEZ Michel, GILLES Dominique, HARGE Andrée, BERGER Thierry, ALAMARGOT Sylvie, DUFOUR Aurore, PAGO Corinne, FAUCHER Alain.

Représenté :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2013-44 du 28/08/2013 le Conseil Municipal avait décidé de faire réaliser une étude de faisabilité concernant la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées des Allois.

Il présente le résultat de cette étude et précise que la seconde étape de ce projet serait la réalisation d'un diagnostic des réseaux et des charges entrant dans la station. Le coût de ce diagnostic s'élèverait à 7445,00 euros HT. Des demandes de subventions pourraient être déposées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général de la Haute-Vienne.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser un diagnostic des réseaux et des charges entrant dans la station de traitement des eaux usées des Allois.

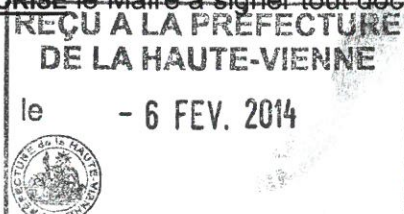
APPROUVE l'offre du Cabinet VRD'EAU CONSEILS pour la conduite de cette opération d'un montant de 7445,00 euros HT.

APPROUVE le plan de financement de cette opération ci-dessous détaillé.

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude Diagnostic	7445,00	Subvention AELB	3 722,50
		Subvention Conseil Général	1 489,00
		Fonds propres	2 233,50
TOTAL	7445,00	TOTAL	7 445,00

DECIDE de solliciter des subventions auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Général de la Haute-Vienne

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir pour la réalisation de cette opération.



A La Geneytouse, le 05 Février 2014

Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS



Délibération certifiée exécutoire, affichée le 05 Février 2014 et transmise à la Préfecture.